

04 nov 2004 -01:00

Passeports à puce

La Belgique délivrera à partir de la mi-novembre 2004 des passeports avec une puce incorporée.

La Belgique délivrera à partir de la mi-novembre 2004 des passeports avec une puce incorporée.

Bruxelles, le 3/11/2004 La Belgique délivrera à partir de la mi-novembre 2004 des passeports avec une puce incorporée. Ces passeports seront mis en circulation de manière graduelle. La période complète de mise en circulation prendra une dizaine de semaines de sorte que, pour fin janvier 2005, tous les nouveaux passeports contiendront une puce. Notre pays réalise en cela une première mondiale. Dans une première phase, en conformité avec les conventions internationales, seront reprises sur la puce des informations comme les données d'identité, la signature et le photo d'identité. Dans cette première phase, l'empreinte digitale ne sera pas encore enregistrée sur la puce : pour cela, une réglementation européenne est d'abord nécessaire. Cette mesure est actuellement en préparation. Il est très important de noter que ni la délivrance de passeports à puce, ni les modifications et améliorations ultérieures n'auront de conséquences négatives pour les Belges qui sont déjà maintenant en possession d'un passeport. Ces passeports-là restent valables jusqu'à l'échéance de leur durée de validité, qui est le plus souvent de 5 ans.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be